



Le 18 octobre 2009

« PANORAMA DU GUATEMALA »

DU JEUDI 13 MAI AU DIMANCHE 22 MAI 2010
11 JOURS/9 NUITS

PRIX ET CONDITIONS

NOTA : LE TEXTE COMPLET DES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES INCLUANT LES GARANTIES OFFERTES PAR LES CONTRATS D'ASSURANCE SONT DISPONIBLES AUPRES DE L'AMICALE.

1. PROGRAMME ET PRESTATIONS

Le programme et le détail des prestations sont décrits dans le document du 18 octobre 2009 intitulé :

« PANORAMA DU GUATEMALA »

DU JEUDI 13 MAI AU DIMANCHE 22 MAI 2010
11 JOURS/9 NUITS

qui est partie intégrante des dispositions contractuelles. Ce document peut-être téléchargé sur le site www.bretons-de-rueil.com

2. PRIX DU VOYAGE :

- Prix par personne en chambre standard pour deux : **1 780€ / personne (y compris taxes d'aéroport, éventuellement réactualisables, actuellement d'un montant de 331 €)**
- Supplément Chambre Individuelle : **300 € / personne** (nombre limité)

Ces prix correspondent aux prestations décrites dans le document visé à l'article 1. Ils couvrent les sommes dues à l'Agence et les peines et soins de l'Amicale **ainsi qu'une assurance multirisque Groupe couvrant notamment les frais d'annulation**. Cette assurance est souscrite par Nouvelles frontières auprès du GAN, contrat Groupe N° GAN 78 262 834. Elle s'ajoute à l'assurance de base couverte par le contrat GAN Eurocourtage 78 262 831.

NB : Les tarifs Nouvelles Frontières ont été établis sur la base des prix aériens et hôteliers spécifiques aux groupes et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du coût du carburant et de la variation de la parité monétaire. Ils demeurent sous réserve de disponibilités aériennes et hôtelières. Ces prix n'ont pas de valeur contractuelle, ils sont validés au moment de la réservation en fonction de la confirmation des prestations demandées. Les conditions particulières de vente réservées aux groupes sont seules applicables. LI 093 05 007 Tarifs au 29/09/2009

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT DE SOMMES DUES :

Les inscriptions sont reçues à l'adresse de l'Amicale et prises en compte dans l'ordre d'arrivée, dans la mesure où elles sont accompagnées du versement initial de 300 € demandé.

Les inscriptions sont demandées avant le 31 décembre 2009. Au 15 janvier 2010, l'Amicale confirmera l'organisation effective du voyage si le nombre de participants prévus (25) est atteint. Après cette date et en tout état de cause au-delà du nombre maximal de préservations effectuées (25), l'Amicale fera ses meilleurs efforts pour satisfaire les demandes sans toutefois pouvoir garantir qu'il leur sera donné satisfaction.

4. CALENDRIER DE REGLEMENT :

- à la réservation : 300,00€ par personne avant le 31 décembre 2009,
- avant le 15 février 2010 : 800,00€ par personne + 150,00€ pour les personnes voyageant en chambre individuelle.
- avant le 5 avril 2010 : le solde restant dû (soit 680,00€ par personne pour les chambres doubles et 830,00€ pour les personnes en chambre individuelle).

L'absence de paiement aux dates indiquées est susceptible d'entraîner l'annulation automatique de l'inscription.

5. ANNULATION DE VOYAGE

L'Amicale est amenée à s'engager de façon ferme auprès de Nouvelles Frontières.

Toute annulation, du fait d'un participant, quel qu'en soit le motif, pourra donner lieu à remboursement des sommes versées moyennant une retenue ainsi calculée :

- annulation avant le 31 janvier 2010 : retenue de 150,00 €
- annulation entre le 31 janvier et le 5 avril 2010 : retenue de 250 €
- annulation au-delà du 5 avril 2010 : aucun remboursement.

Il est indiqué toutefois que les conditions négociées par l'Amicale sont fonction du nombre de participants. Si l'annulation d'un participant venait à faire tomber le nombre total de participants en dessous du nombre minimal de participants convenu avec Nouvelles Frontières, les remboursements ne pourront être opérés qu'après que l'Amicale aura acquitté le supplément de prix éventuel résultant de cette annulation.

Un changement dans le nom d'un participant survenant entre le 5 avril 2010 et le 23 avril entraînera un supplément de frais de 85 € par nom modifié. A partir du 24 avril, il sera considéré comme une annulation, sauf à acquérir un nouveau billet aux conditions du moment..

6. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les documents administratifs exigés pour tout participant de nationalité française à ce voyage sont à ce jour : passeport valide 6 mois après le retour soit jusqu'au 23 novembre 2010

Tout participant qui ne pourrait pas embarquer sur un vol ou qui serait refoulé au contrôle de douane ou de police quel qu'il soit, faute de présenter les documents visés ci-dessus, ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour les non ressortissants français, prière de se rapprocher de l'Amicale.

7. ASSURANCES

Les participants peuvent prendre connaissance des dispositions des « Assurance assistance » et « Assurance Multirisque Groupes » souscrites par Nouvelles Frontières auprès du GAN sous les références : 78 262 831 et 78 262 934.

8. RESPONSABILITES

Les participants sont informés que le rôle de l'Amicale se limite à celui d'intermédiaire et que sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de problèmes survenant dans le déroulement du voyage. Cette responsabilité relève exclusivement de Nouvelles Frontières, les tribunaux compétents étant ceux de Paris.